

Service émetteur : Délégation Départementale du Finistère
Département Santé Environnement
Pôle Eaux de Loisirs et Littorales

Affaire suivie par : Thomas KEREBEL
Courriel : thomas.kerebel@ars.sante.fr

Téléphone : 02 98 64 50 87
Télécopie : 02 98 95 19 25

Date : 06/08/19
Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignade

Mairie de COMBRIT

AVIS DE CONTAMINATION MICROBIOLOGIQUE

Prélèvement effectué le : 05/08/19

Résultats partiels et provisoires (24h) transmis par le laboratoire d'analyses Labocéa le 06/08/19				
ZONE DE BAINNADE	Bactériologie (pour 100ml d'eau)			
	Escherichia coli		Entérocoques intestinaux	
KERMOR	94	SEUIL :	397	SEUIL :
		1000		370

COMMENTAIRES :
Echantillon d'eau non conforme aux références de qualités fixées par le ministère de la santé et proposés par l'ANSES pour :
le paramètre Entérocoques intestinaux

MESURES A PRENDRE

- ⇒ Il vous appartient d'enquêter sur les événements susceptibles d'avoir entraîné cette contamination.
- ⇒ Si cette contamination est d'origine inconnue, ou d'origine connue et qu'elle perdure, vous veillerez à prendre un arrêté municipal interdisant la baignade.
- ⇒ Il importe également dans ce cas d'assurer une information efficace des usagers (affichage sur site, sites internet, drapeau...).

Un prélèvement de recontrôle sera réalisé dès que possible.

⇒ **Informez l'ARS des mesures prises, dès réception de cet avis, des résultats de vos interventions et analyses éventuelles réalisées.**